N° 9 — 16e Année

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

(18 Nivôse an 112)

Samedi 9 Janvier 1904

RÉDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon).
TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif :
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES. . . .	0 fr. 25 la ligne	
RÉCLAMES. . . .	0 fr. 50	—
FAITS DIVERS. . .	0 fr. 75	—
LOCALES	1 fr.	—

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

ÉLECTION SÉNATORIALE
du 10 Janvier 1904

Candidat du Congrès Républicain :

A. TRIBOURDAUX

INDUSTRIEL
Conseiller Général. — Officier de la Légion d'honneur

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera **LUNDI MATIN** 11 janvier la publication d'un feuilleton nouveau :

FLÉTRIE!

Par Jules DE GASTYNE

Ce roman, par les péripéties inattendues, par l'élégance du style, ne peut manquer d'obtenir grand succès auprès de nos lecteurs, et surtout de nos lectrices.

LA POLITIQUE

CHEZ LES FOUS

De temps en temps, — rarement, car ce qui se passe à l'intérieur des asiles d'aliénés ne transpire guère au dehors, — on apprend qu'un fou a été tué par ses gardiens.

Lorsque le fait est connu et colporté par la presse, il se produit parmi le public un sentiment d'indignation contre les gardiens, en même temps qu'un peu de pitié va vers la victime.

On discute, on critique, on proteste, on s'agite sur place pendant quelques jours ; puis... l'apaisement se fait peu à peu dans les cerveaux, en même temps qu'y reviennent la profonde indifférence d'abord, l'oubli ensuite.

Pourtant, on sent bien qu'il se passe des choses anormales derrière les murailles des cabanons ; on se dit qu'il doit y avoir parfois dans ces milieux douloureux, autre chose que de la justice, de la bonté, de la charité.

On ne sait rien pourtant, mais les bruits s'échappant par les fissures sont tant soit peu révélateurs, et le peu de choses qu'on en entend glace les cœurs d'épouvante pendant la durée fugitive de la sensation éprouvée.

Mais tout cela reste à l'état d'impression. C'est la manifestation platonique d'un état d'âme.

On ne paraît pas songer à modifier un état de choses déplorable. On s'en tient à l'intention, et quand on a solennellement et théoriquement condamné les abus que l'on connaît, on les laisse se perpétuer avec la belle indifférence de gens croyant avoir fait un effort lorsqu'ils ont manifesté un regret.

Pourtant il faudra bien la modifier cette loi de 1838, relative à l'internement des aliénés, loi si souvent battue en brèche, et qui toujours jusqu'alors, après avoir reçu les critiques virulentes des hommes de cœur et de bon sens, s'en est allée, après une courte exhumation, retrouver le coin obscur qu'elle occupe depuis plusieurs lustres, au fond des tiroirs de notre belle administration.

Un nouveau fait-divers vient toutefois de rappeler aux législateurs la loi depuis si longtemps « chambrée ».

Dernièrement, un fou inoffensif du nom de Mégin, interné à l'asile de Tours, se livra à une plaisanterie des plus bénignes, à l'égard d'un de ses gardiens.

Ce dernier, furieux, appelle ses collègues à la rescousse et tous, relevant leurs manches, se mirent bravement à cinq pour « passer à tabac » le pauvre diable, auteur inconscient d'une fumisterie sans portée.

Ils n'y allèrent pas de main morte, les gardiens, car l'infortuné, terrassé, les bras brisés, torturé, mourut sous les coups des bêtes brutes rués sur sa pauvre carcasse maladive.

Le médecin de l'établissement, consulté, examina la victime et désireux, avant tout, d'éviter des ennuis à la direction, conclut à une mort naturelle.

Naturellement le gardien chargé du rapport raconta ce qu'il voulut, mais dissimula avec soin le « passage à tabac » auquel ses collègues et lui avaient coopéré à tour de bras et de jambes.

L'affaire aurait ainsi été enterrée en même temps que le *de cujus*, si certains témoins n'avaient révélé les détails de la mort du malheureux fou.

Le procureur de la République, mis au courant, ouvrit une enquête dont le résultat fut l'arrestation des gardiens.

Interrogés, ces derniers, types de brutes accomplies, avouèrent avoir quelque peu malmené le fou dont on leur reprochait la mort, mais ils déclarèrent la main sur le cœur et les yeux levés vers le firmament, que leurs intentions n'avaient jamais été de le « crever » complètement.

Ils avaient peut-être dépassé la mesure, mais quand on martèle à coups de souliers un homme étendu par terre en lui brisant quelques côtes et quelques dents, on peut se tromper sur les résultats de la distribution.

Aucun des gardiens n'avait l'intention de le « finir. » Ils voulaient simplement le calmer un peu et lui donner une leçon de maintien vis-à vis de ses surveillants.

L'explication est délicieuse. Elle donne une idée du sens moral de quelques-uns des hommes chargés de la surveillance des aliénés.

Il est certain que le recrutement des gardiens d'asiles d'aliénés ne se fait pas, d'ordinaire, parmi l'élite de la société.

On prend, dans cet ordre de fonctions ce que l'on peut trouver, mais il n'en est pas moins vrai que la loi qui remet une parcelle d'autorité entre de pareils poings, devrait en limiter étroitement l'action.

Il n'est pas admissible que des faits du genre de ceux dont les journaux viennent de révéler la nature, puissent se produire dans des établissements ayant à leur tête des fonctionnaires de l'Etat.

Des mesures immédiates s'imposent, et puisque les règlements sont insuffisants pour protéger les malheureux aliénés contre la férocité de certains de leurs gardes-chiourmes, il faut que le législateur intervienne énergiquement et promptement.

E. LAGRILLIERE-BEAUCLERC.

PROPOS D'UN SOLITAIRE

LA FAILLITE DU PUDDING

Encore une illusion qui s'en va. On ne nous en laissera pas une. Le coup est moins dur pour nous que pour la vieille Angleterre, mais depuis le rétablissement de nos bons rapports, rien de ce qui l'atteint ne doit nous demeurer étranger. Eh bien ! le plum pudding vient de subir un terrible assaut de la science.

Le plum-pudding, pour vous, c'est un gâteau, un gâteau un peu lourd ; pour les Anglais, c'est un symbole. Il représente une tradition religieuso-alimentaire. Quand le chef de famille plonge le couteau dans la pâte baignée de rhum, d'où montent de courtes flammes bleues, il célèbre une manière de Pâque à la Noël. S'il ne chante pas le célèbre morceau de la Julve, c'est que l'Angleterre fournit peu de ténors, voilà tout. Une gigue battue sous la table par des pieds agiles y supplée d'ailleurs avec avantage.

Le plum-pudding n'est pas seulement l'occasion d'un rite de l'autre côté de la Manche ; on lui attribue des vertus nutritives remarquables. C'est ici que la science se prononce.

Le plum-pudding, examiné au point de vue chimique, contiendrait une forte proportion d'eau, de la graisse, du glucose, de la cellulose, de la dextrine, de l'amidon, de l'acide acétique et de l'acide tartrique, et enfin des cendres solubles et insolubles. C'est le Lancet, *la grande revue médicale anglaise, qui étale ainsi à tous les yeux les mérites du plum-pudding, plat national. Car tout cela n'est point très nutritif.*

La vieille croyance à la valeur nutritive du plum-pudding, qui serait plus nourrissant, à poids égal, que le bifteck ne peut pas résister à l'épreuve de l'analyse scientifique. Le plum-pudding est condamné. « Sa valeur nutritive, dit le Lancet, *se rapproche beaucoup de celle des figues sèches ou des dattes. »*

Ces révélations nuiront-elles à la faveur dont jouit le plum-pudding auprès de nos amis d'outre-Manche, ou bien la tradition sera-elle triomphante ! On ne sait, mais il est probable qu'il y aura deux écoles : les traditionnels, mangeant le plum-pudding par devoir ; les gourmets, l'absorbant par plaisir. Peu importe, après tout, que sa valeur nutritive soit... comme des dattes !

Fumisterie Bonapartiste

La Ligue des Patriotes et la Patrie Française ne suffisant plus à la besogne cléricale et anti-républicaine, le marquis de Dion a, on le sait, décidé la fondation d'une nouvelle Ligue, la Ligue des plébiscitaires. L'assemblée constitutive de cette nouvelle association vient d'avoir lieu.

Son premier acte a été d'appeler à la présidence d'honneur un obscur député de la Manche, M. Arthur Legrand, dont le principal mérite est, paraît-il, d'être « le représentant politique à Paris du prince Napoléon ».

L'article 3 des statuts de la Ligue en précise l'objet. Il est ainsi conçu :

« Le suffrage universel devant être la seule base de l'état actuel, la présente association a pour but, en vertu de l'article 8 de la loi du 25 février 1875, d'amener les assemblées du pays à voter, ou le chef de l'Etat à proposer aux dites assemblées, la revision doublé article 8, à l'effet de rendre au peuple dans ses comices, le droit d'élire à la première magistrature tout Français.

Un journal nationaliste, en reproduisant cet article, ajoute « qu'il y a quelque chose de piquant à voir cette association de propagande plébiscitaire se fonder en invoquant le texte même de la Constitution qui nous régit ». Très piquant, en effet.

Il est bizarre de voir ceux qui veulent étrangler la Constitution républicaine se réclamer d'elle ; mais ils n'en sont sans doute pas à une fumisterie près.

L'armée républicaine

Le lieutenant-colonel Sarrail, commandant l'Ecole de Saint-Maixent, et dont il est question, paraît-il, pour l'emploi de chef de cabinet du ministre de la guerre, quand il sera devenu vacant, vient d'ajouter au récent ordre du jour du général Peigné, qui interdisait la fréquentation des cercles catholiques, les prescriptions suivantes :

« A cette occasion, comme il n'y a pas, à Saint-Maixent, de cercle catholique au grand jour, le lieutenant-colonel croit devoir préciser : il ne tolèrera aucune réunion dans un local quelconque, cercle ou non, si cette réunion est faite ou dirigée, ostensiblement ou non, par un ecclésiastique ou un civil prenant la place et le rôle d'un ecclésiastique, que les militaires s'y rendent ensemble ou isolément.

« Liberté absolue de remplir ses devoirs religieux. Défense absolue de participer à la constitution d'un foyer de rébellion et d'obscurantisme voulu.

« Tout élève, sous-officier ou soldat qui ne se conformerait pas à cet ordre sera puni de quinze jours de prison ; tout officier, de quinze jours d'arrêts de rigueur. »

La candidature Ribot à la Présidence

Paris, 7 janvier. — Le *Temps* reçoit la communication suivante :

« Certains journaux annoncent la candidature de M. Ribot à la présidence de la Chambre des députés. Nous croyons savoir que l'éminent député du Pas-de-Calais, malgré les instances de ses amis, a décliné jusqu'ici les ouvertures qui lui ont été faites. Le groupe des républicains progressistes sera convoqué, avant la rentrée de la Chambre, pour arrêter ses résolutions. »

La santé de M. Waldeck-Rousseau

Paris, 7 janvier. — Le *Journal des Débats* de ce soir publie les lignes suivantes :

« Selon les renseignements persistances hier soir, la santé de M. Waldeck-Rousseau *se serait considérablement aggravée.*

« Au domicile de l'ancien président du Conseil, on nous a dit que l'état du malade était resté le même et qu'il n'inspirait point d'inquiétude.

« Contrairement à ce qu'on prétendait, aucune opération n'a été effectuée. »

Sévère punition d'un major

Marseille, 7 janvier. — On lit dans les journaux d'Indo-Chine, arrivés ce matin par le courrier d'Extrême-Orient :

Un cablogramme, reçu de la Métropole, confirme une punition de 60 jours d'arrêts de forteresse infligée au médecin en chef de l'hôpital de Haïphong qui, il y a quelques mois, refusa de reconnaître malade un militaire tuberculeux.

Le *Courrier d'Haïphong* dit que c'est à la suite d'une réclamation de la famille du soldat que cette punition a été cablée sur l'ordre du ministère.

ÉCHOS ET NOUVELLES

En France, on se désole et non sans raison que la population ne s'accroisse pas. A Java, on se plaint qu'elle s'accroisse trop.

L'augmentation de la population est tellement forte dans la colonie hollandaise, que quelque jour les Javanais ne pourront plus se nourrir sur le sol de leur île, dont la superficie n'est que de 131.783 kilomètres carrés.

Le recensement de la population, fait régulièrement tous les cinq ans, accusait jusqu'à présent une différence en plus de 2 millions d'habitants environ. Or, d'après le dernier recensement cette augmentation s'a atteint plus de 3 millions, et actuellement Java possède une population totale de 29 millions 745,000 habitants, *en chiffres ronds*, ce qui est énorme pour son territoire.

D'après la même proportion, la France devrait avoir 120 millions d'habitants, la Russie d'Europe, 1 milliard 26 millions, le Brésil, 2 milliards.

***

Un nouveau journal paraîtra prochainement à Londres. Entre autres avantages, il promet à ses futurs abonnés :

Des salles de lecture, le téléphone gratuit, des bibliothèques, des commissionnaires pour faire leurs petits achats, une salle de bains, des bars, etc., etc.

On n'est vraiment pas plus aimable.

***

La jurisprudence du Bon Juge parisien en matière d'honneur :

M. Séré de Rivière avait à trancher l'autre jour un procès pour propos injurieux. Le plaignant réclamait 10,000 francs de dommages-intérêts.

« Attendu, a dit le bon juge, qu'en ce qui touche l'honneur il est difficile de fixer le préjudice ; qu'aussi bien une réparation ne pourrait de ce chef enrichir le demandeur, à un degré quelconque ; qu'en conséquence, il lui est alloué au loyaux coûts de l'instance une somme que le tribunal a les éléments pour fixer à 300 francs ».

Ce qui revient à proclamer que l'honneur n'a pas de prix.

On ne dit toutefois pas si le demandeur a convenu qu'en l'espèce M. Séré de Rivière était le Bon Juge.

***

Les poètes sont déjà à l'œuvre pour doter le nouvel empire saharien d'un hymne national.

L'un d'eux n'a pas craint de parodier un chant révolutionnaire bien connu :

Ah ! Sahara, Sahara, Sahara...

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

L'honorable M. Tribourdaux a ce privilège de concentrer contre lui les attaques des cléricaux, des modérés et des socialistes, du *Réveil du Nord*, de l'*Echo*, de la *Dépêche* et de la *Croix*.

Cherchez, dans l'un ou l'autre de ces journaux, des critiques à l'adresse de M. Scrive, ou de M. Chatteleyn, ou de M. le Dr Desmons : vous n'en trouverez pour ainsi dire point. Quelques lignes incidentes, partois, quelques mots brefs, rapides, quasiment pour la forme : et c'est tout.

Contre M. Tribourdaux, c'est, depuis le Congrès, une ardente émulation. Que cette préférence particulière dont est l'objet le candidat républicain se constate chez la *Dépêche* et la *Croix*, nous le comprenons sans peine. Pour l'*Echo* et le *Réveil*, c'est autre chose. l'*Echo du Nord* a-t-il donc lié complètement partie avec M. Scrive, qu'il le laisse obstinément en dehors de ses polémiques ? Si oui, qu'il le prononce franchement, et la situation sera claire et loyale.

Le *Réveil* n'ignore sans doute pas, non plus, qu'il existe des candidats réactionnaires qui mènent la campagne avec autant d'activité que d'habileté. Et nous serions heureux de le voir s'escrimer contre eux avec la même *maëstria* qu'il montre contre le candidat républicain.

Qu'il critique la profession de foi de M. Tribourdaux : c'est son droit. Mais, du moins, aurait-il pu la reprodiire, comme nous avons fait de la profession de foi de M. Desmous, et, lorsque nous eûmes à l'apprécier, de la profession de foi de M. Chatteleyn.

L'Echo du Nord a en cette impartialité, et nous l'en félicitons, car ses lecteurs pouvont juger en connaissance de cause.

Mais, notre confrère n'attend pas que M. Tribourdaux réponde aux multiples questions qu'il lui adresse.

Il nous nous étions permis, pour notre part, de poser à M. Chatteleyn quelques questions très simples et très précises : il garda complètement le silence.

Mais, pour ne prendre que les trois dernières questions de l'*Echo*, qui répondre à des interrogations comme celles-ci : « M. Tribourdaux admet-il que l'internationaliste Jaurès, qui prononça contre l'alliance russe les criminelles paroles que l'on sait, soit le dirigeant occulte de la politique française ? M. Tribourdaux veut-il la prolongation de cette situation paradoxale qui consiste à exclure de la majorité parlementaire les républicains progressistes pour y accueillir les socialistes révolutionnaires : M. Tribourdaux consent-il, enfin, comme M. Combes, dont MM. Maxime Lecomte, Potié, Girard, sont les candidatures fidèles, à consommer, suivant la forte expression de M. Waldeck Rousseau, l'hégémonie de quelques-uns sur la majorité des républicains ? »

Quand l'*Echo du Nord* nous aura administré la preuve que M. Jaurès est le dirigeant occulte de la politique française, que la majorité républicaine qui n'a pas bésité à accueillir des hommes comme MM. Jonnart et Barthou exclut les « progressistes », et qu'il existe quelques républicains — lesquels ? — qui prétendent imposer leur hégémonie à la majorité, on pourra discuter.

Jusqu'à ce, nous sommes sur le terrain de la politique pure, avec toutes ses exagérations et ses fantaisies.

Aussi bien, le journal qui défend la candidature de M. Chatteleyn sait-il parfaitement à quoi s'en tenir sur le compte de M. Tribourdaux.

Ce n'est pas sur quelques phrases rassemblées suivant l'usage et qui peuvent varier selon les temps et les circonstances, que se juge un homme politique : c'est sur son passé, sur ses actes publics, sur sa vie entière.

Dans ses anciennes professions de foi, M. Emile Scrive parlait de la République comme l'*Echo* parle aujourd'hui des gouvernements de MM. Waldeck-Rousseau et Combes.

M. Chatteleyn, la *Dépêche* le rappelait naguère, combattait les cléricaux au début de sa vie politique, et faisait des déclarations qu'il désavouerait probablement aujourd'hui.

M. le Dr Desmons était un radical ; il ne s'est converti qu'il y a peu de temps au collectivisme.

M. Tribourdaux, lui, n'a pas changé. Il est resté fidèle à ce vieux parti républicain qui, sous la direction de Testelin, des Gustave Masure, des Augusto Polité, des Pierre Legrand, poursuivit sans relâche, sans jamais s'arrêter aux obstacles et aux périls, le triomphe des idées démocratiques dans notre région.

Ce Parti a eu représentation dans ce Congrès républicain qui a choisi M. Tribourdaux, et on se trouvaient réunis nos principaux militants et nos élus.

Est-ce que le caractère de ce Congrès, est ce que les opinions politiques de ces sénateurs, députés, conseillers généraux et d'arrondissement, maires et conseillers municipaux, présidents et membres des Ligues, Cercles et Comités républicains, ne sont pas suffisamment connus de notre confrère ? C'est, d'un mot, le Parti républicain, dans son ensemble, avec ses diverses nuances et ses différents tempéraments, mais dans son expression en quelque sorte historique.

L'*Echo du Nord* le sait aussi bien que nous-mêmes, et nous n'avons rien, sur ce point, à lui apprendre : l'élection de M. Tribourdaux ce sera la victoire du Parti républicain sur les Partis de réaction.

Georges ROBERT.

***

Un avis de la « Croix »

Voici un avis de la *Croix*, dont les républicains ont le devoir de faire leur profit :

Que les voix libérales et honnêtes qui se seront partagées entre MM. Scrive et Chatteleyn fassent balle en *une alliance adroitement conclue sur le champ de bataille*, et nous pourrions assister à une désagrégation des molécules bicoardes, d'un effet moral des plus salutaires pour les luttes électorales qui viendront dans le pays.

Que sera cette alliance adroitement conclue sur le champ de bataille, nous l'ignorons. Mais les républicains doivent comprendre l'intérêt supérieur d'une discipline qui, en assurant au premier tour une avance sérieuse à M. Tribourdaux, déjouera les manœuvres compliquées et sournoises de nos adversaires.

Ce serait une grave imprudence de se laisser prendre, sous un prétexte quelconque, aux « candidatures à dérivation. »

Au bloc clérical, il faut opposer le bloc républicain.

***

De la " Dépêche " à l' " Echo "

Mais en même temps que nous affirmons l'existence et la vitalité d'un parti qui, *seul, n'a jamais abandonné la cause de la liberté*, nous indiquions que M. Emile Scrive, s'il était moins favorisé que M. Chatteleyn, était tout prêt à se désister en sa faveur pour assurer la défaite du comité radical.

Que voulait-on de plus comme netteté de conduite et comme acte de loyauté ? Nous ne demandons aux progressistes qu'une chose, c'est d'agir envers les libéraux comme, le cas échéant, les libéraux sont disposés à agir en faveur des progressistes.

Il paraît que cela ne suffit pas à certains amis compromettants de M. Chatteleyn, et l'*Echo du Nord*, d'un air mécontent, déclare que nous attaquons perfidement un républicain « qui est par excellence un homme d'union », ajoutant : « Quand la *Dépêche* parlera de tendre la main, on saura maintenant ce que ça veut dire. »

Si nous prenions à la lettre les menaces de l'*Echo*, il nous semble que les amis de ce dernier s'en trouveraient encore plus mal que les nôtres et qu'ils ne doivent nullement désirer que l'on rompe avec les libéraux.

Quant à M. Chatteleyn, s'il est, comme l'affirme son journal, « un homme d'union par excellence », il aura vraisemblablement une merveilleuse occasion de le montrer dimanche prochain, tout comme M. Emile Scrive est disposé à le faire, si les résultats du premier tour lui en font un devoir.

L'attitude franche, nette et loyale, prise, dès le début, par les libéraux, montre, du reste, à l'évidence où est le désir d'union et ce désir ne s'est nullement modifié et ne se modifiera pas, *malgré les attaques maladroites de certains qui voudraient obtenir, sans jamais rien donner.*

Il convenait, croyons-nous, de préciser, une fois de plus, ce point essentiel. Nos amis usent de leur droit, ils ont la conviction de répondre *à la moyenne de l'opinion publique de l'opposition dans notre département* et ils attendent avec pleine confiance le verdict des électeurs sénatoriaux. Ils sont prêts à faire leur devoir, quoi qu'il arrive, et ils ne craignent pas de le dire d'avance.

On voit, par ce qui précède, que le seul parti qui n'ait jamais abandonné la cause de la liberté, c'est le parti clérical. Les amis de l'*Echo* sont mis, à ce point de vue, dans le même sac que les nôtres.

La phrase sur les « attaques maladroites de certains qui voudraient tout obtenir sans rien donner » vise évidemment les élections de MM. Barrois, Bonte, Motte, Danchin, Brackers d'Hugo, et autres membres du comité des « quatorze », élus grâce aux voix des cléricaux.

***

M. Chatteleyn libre-échangiste

Le *Phare du Nord* s'adressant aux cultivateurs dit :

La profession de foi que vient de lancer M. Tribourdaux, et que nous reproduisons ci-dessous, intéresse très particulièrement les cultivateurs.

Ils verront avec quelle netteté de vues, avec quelle sollicitude éclairée, le candidat du Congrès défendra leurs intérêts dans toutes les questions agricoles qui pourront être portées à la tribune du Sénat.

M. Tribourdaux n'a pas attendu l'heure où il devrait solliciter les suffrages des délégués sénatoriaux des campagnes, pour affirmer ses principes économiques et pour consacrer ses efforts à la légitime indication de l'agriculture.

Il a toujours été protectionniste : il défendait cette théorie au Conseil d'arrondissement de Lille ; il la représentait au Conseil général du Nord ; il la soutenait au Congrès, lorsque, en qualité de membre de la *Société des Agriculteurs du Nord.*

Cet est un passé indiscutable : c'est de l'histoire. Et c'est pourquoi personne, parmi les membres du collège électoral qui se réunira dimanche prochain à Lille, personne ne peut mettre en doute la parole d'un tel homme lorsqu'il déclare qu'il sera « à cœur de défendre avec énergie les revendications légitimes de nos cultivateurs.

Qu'elle est la situation des autres candidats, au point de vue agricole, le seul dont nous voulons nous occuper aujourd'hui ?

M. Chatteleyn — on l'a déjà dit plusieurs fois sans que cette assertion fut démentie — était témoin — était, hier, libre échangiste, comme le commandaient les intérêts généraux de la ville de Roubaix dont il est l'élu, et les intérêts particuliers de M. Motte dont il est le plus fidèle lieutenant.

A ce titre, toutes les mesures protectrices que sollicitent les cultivateurs, lui étaient, pour la moins indifférentes. Aussi n'a-t-il jugé utile, en posant sa candidature, de changer son fusil d'épaule. Il est devenu un protectionniste hâtif. Les électeurs estimeront comme nous que ce revirement d'opinions est un peu trop inopiné et pas assez désintéressé...!

Et M. Scrive ? Quels sont les titres de M. Scrive à la reconnaissance des agriculteurs ?

Après avoir reproduit le passage d'un article de notre rédacteur en chef, relatif à M. Scrive, le *Phare du Nord* conclut ainsi :

Il résulte de tout cela, que M. Tribourdaux est le seul candidat qui puisse s'enorgueillir d'avoir mérité la sympathie et la reconnaissance des cultivateurs de notre région, et, que seul, il est qualifié pour les représenter à la Chambre Haute.

Charles BAILLEUL.

***

Le « Journal d'Hazebrouck »

Le *Journal d'Hazebrouck* fait suivre la biographie et la profession de foi de M. Tribourdaux des lignes que voici :

La biographie et la profession de foi que nous publions plus haut montrent le chemin parcouru par M. Tribourdaux depuis son adolescence, de quelle somme d'énergie il a fait preuve, quel degré d'intelligence pratique il a déployé durant toute sa carrière.

M. Tribourdaux a versé son sang pour la défense de la patrie et consacré sa vie entière à la chose publique.

Républicain convaincu, industriel expérimenté, défenseur résolu du travail national, protecteur éclairé de l'agriculture, M. Tribourdaux réunit en lui toutes les qualités d'un législateur.

Ce que M. Tribourdaux a fait est grand et vaste déjà. Ce qu'il peut faire encore au Sénat ne saurait d'avance s'évaluer, mais on peut être assuré que le vaillant et infatigable lutteur sera toujours au premier rang quand il s'agira de combattre pour le salut de la République, pour le triomphe des idées de liberté, pour la grandeur et la prospérité de la France.

C'est l'homme de labeur et du dévouement, c'est le pioucheur qui ne songe à reprendre haleine que lorsque le but humanitaire qu'il poursuit est atteint.

Il faut un couronnement à cette somme de travail incessant, acharné, à ce renoncement de soi même pour le bien de tous.

Ce couronnement, M. Tribourdaux l'obtiendra dimanche de tous les amis de la République, unis en un faisceau compact, des industriels, des agriculteurs, des négociants, de tous ceux enfin qui ont eu cour la reconnaissance des services rendus.

Les délégués sénatoriaux sont généralement choisis parmi les hommes les plus éclairés, les plus sages et les plus pratiques de nos assemblées communales.

Ils prouveront, en votant dimanche en masse pour M. Tribourdaux, qu'on ne s'est pas trompé sur leur valeur et sur leur intelligence.

V. V.

Comité Républicain Départemental

AVIS AUX DÉLÉGUÉS RÉPUBLICAINS

Une permanence sera établie pendant toute la journée de dimanche dans la salle de réunion du PROGRÈS DU NORD.

Dans le cas où le premier tour de scrutin ne donnerait pas de résultat définitif, RÉUNION A 1 HEURE 1/2.

En cas de troisième tour, RÉUNION A 5 HEURES 1/2.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

France

La pseudo-grève des boulangers

Paris, 7 janvier. — M. le juge d'instruction Cail, qui a repris la suite de l'enquête de M. Ganneval sur les incidents de la grève de l'alimentation, a interrogé hier M. Bousquet, un des secrétaires de la Bourse du Travail, mis récemment, comme tous ses co-inculpés, en liberté provisoire.

La magistrat a lu à M. Bousquet les dépositions des jeunes gens qui, arrêtés pour bris de glaces, déclarent que c'est à l'instigation de M. Bousquet qu'ils ont commis ces déprédations.

M. Bousquet a répondu :

— Je proteste contre de telles accusations. Les individus qui se produisent sont gens plus que suspects. Ils ne font partie d'aucune corporation, d'aucun syndicat de l'alimentation. Quelle haine, pour conséquent, sous paroles accusant-elles pa avoir sur leur esprit ?

Mort de M. Marinoni

Paris, 7 janvier. — M. Marinoni, directeur du *Petit Journal*, est mort cet après-midi, à trois heures, à l'âge de 81 ans. Né à Sivry (Seine-et-Marne), il entra comme apprenti mécanicien dans la petit atelier de la rue d'Assas, qu'il devait acquérir et transformer en un des plus grands établissements de constructions de machines à imprimer.

M. Marinoni était commandeur de la Légion d'honneur.

A la recherche de la « Vienne »

Paris, 7 janvier. — Le ministre de la marine a reçu hier soir la dépêche suivante du consul de France à Gibraltar :

Gibraltar, 6 janvier, 5 h. 50 soir.

Galilée parti six heures pour croisière annoncée, communiquera vendredi huit heures matin avec sémaphore Saint-Vincent-Sagres.

Le crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 7 janvier. — Le juge d'instruction est allé à Aix-les-Bains complimenter la lumière sur les circonstances dans lesquelles s'est produit le drame de la villa Solma.

La découverte des bijoux trouvés en la possession de la nommée Charles Robardet se complique du fait que tous ces objets précieux n'appartiennent pas à Eugénie Fouqhre. Les assassins sont donc certainement les auteurs d'un autre méfait.

L'interrogatoire de l'inculpé aura une grande importance pour établir le degré de responsabilité de ce dernier. Les époux Robardet ont déclaré qu'ils ne connaissaient pas le crime d'Aix-les-Bains, d'autant plus qu'ils étaient illettrés et qu'ils n'en avaient jamais entendu parler.

Or, d'après les renseignements parvenus au juge d'instruction, l'enquête faite par les soins de la gendarmerie de Neuville établirait que deux témoins affirment que Robardet suivait régulièrement dans les journaux les détails